Image not found or type unknown

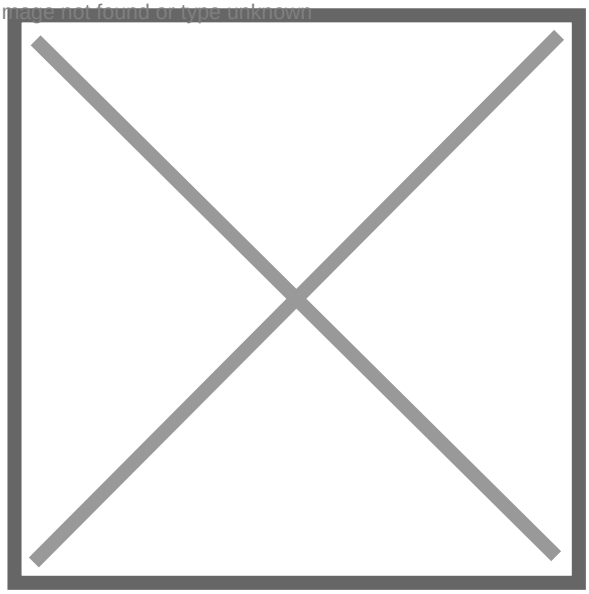

Suspension de permis, carte professionnelle

Par **gigiblanca**, le **12/02/2016** à **15:54**

Bonjour,

Je viens d'avoir une suspension de permis de conduire pour une durée de cinq mois suite à une sortie de discothèque (sur le parking privé). Les vigiles m'ont contrainte à déplacer mon véhicule alors j'attendais mon taxi (sous cause que mon véhicule gênait) pour ne pas prendre mon véhicule car j'avais consommé de l'alcool. Je l'ai fait et sur la pression j'ai emboutis légèrement un véhicule en stationnement. La personne a refusé le constat à l'amiable et a appelé les forces de l'ordre. Je me suis fait contrôler à 0,80 g. Le constat a été fais à l'amiable le lendemain des faits.

Le problème de cette situation est que je suis agent de sécurité et ma carte professionnelle ne pourra donc pas être renouvelée. Je vais perdre mon emploi. J'ai 57 ans, je n'ais jamais commis d'infraction de tout genre. Je ne voulais pas prendre ma voiture car j'avais fait appeler un taxi. J'espère que vous pourrez m'éclairer sur les démarches à effectuer et à suivre pour pouvoir conserver mon travail.

Merci de me répondre au plus vite.

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2016** à **17:35**

Bonjour

pour ma part ce motif n'est pas suffisant pour vous retirez l'agrément. Vous pouvez lors de votre demande de renouvellement joindre un courrier expliquant la situation. A défaut vous

pourrez saisir le tribunal administratif car cette infraction ne suffit pas à refuser le renouvellement de votre agrément.

Restant à votre disposition

Par **gigiblanca**, le **14/02/2016** à **23:52**

Merci de m'avoir répondu je suis pas encore passée au tribunal j'ai seulement reçu mon papier f3 me communiquant ma suspension de permis et de passer une visite médical et des tests. Apparemment ceci est marqué dans le b2 du casier judiciaire c'est pour cela que j'ai peur qu'il ne me renouvelle pas ma carte professionnel au mois de mai.
Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **15/02/2016** à **09:01**

Bonjour,

Vous êtes, actuellement, sous le coup d'une suspension administrative, il n'y a donc pas de jugement de prononcé. De ce fait, rien ne figure encore sur votre casier judiciaire.

Par contre, avez-vous subi une prise de sans ou n'avez vous eu qu'à souffler dans l'éthylomètre ?

Par **gigiblanca**, le **16/02/2016** à **16:43**

bonjour oui J ai souffler dans éthylomètre 0,40 qui a fait 0,80 non je nais pas eu de prise de sang pourquoi??? merci j attend une réponse

Par **gigiblanca**, le **18/03/2016** à **15:25**

Bonjour,

Je viens de recevoir du tribunal ma condamnation à une peine par ordonnance pénale. J'ai lu sur des forums que je ne pourrai pas m'expliquer et que je ne pourrai pas demander que cela n'apparaisse pas dans mon casier judiciaire. Cela est-il vrai ? Comment ça se passe ? j'angoisse. Peut-on me répondre à ce sujet ?

Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés